



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU** l'article R.610-5 du code pénal,
- VU** la demande présentée par L'ENTREPRISE TPCRB - représentée par Monsieur FERNANDES Adrien - 43 ZA Le Monteil Nord - 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'assainissement, rue Auguste Coulon, du mercredi 18 mars 2026 à 8 h 00 au mercredi 25 mars 2026 à 17 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des prescriptions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, la circulation se fera en demi chaussée et sera alternée par panneaux sur une partie de la rue Auguste Coulon (selon plan ci-joint). Le stationnement sera interdit au droit du chantier.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur. La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le treize mars deux mille vingt-six.

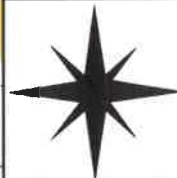
Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame la Lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Entreprise TPCRB, Monsieur FERNANDES Adrien.*



Le Maire,

Etienne LEJEUNE



1:1 500

Travail
assainissement.

Source : Cadastre
Plan délivré par la commune de La Souterraine
13 / 03 / 2026
Pour information document non contractuel